



Doc. 16392
22 avril 2026

La Biennale de Venise et un cadre pour la participation de la Russie aux événements culturels internationaux

Proposition de résolution

déposée par M. Iulian BULAI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La récente décision de la Fondazione La Biennale di Venezia d'autoriser la Russie à rouvrir son pavillon national lors de la 61^e Exposition internationale d'art en 2026 a essuyé les critiques du monde culturel, de la société civile, des gouvernements nationaux et des organisations internationales telles que la Commission européenne. Cette décision a suscité des débats sur plusieurs questions importantes, notamment la responsabilité sociale, politique et morale des artistes et du monde de l'art, ainsi que leur adhésion aux valeurs humanistes. Elle a également soulevé des questions sur le rôle de la culture en tant qu'instrument d'influence et ressource de soft power.

Certaines personnes ont tenté de présenter cette décision comme un moyen de défendre la liberté artistique contre la censure présumée de la culture russe, mais cette interprétation doit être rejetée. Si l'objectif était véritablement de soutenir l'expression artistique russe, la Biennale offrirait une tribune aux nombreux artistes, cinéastes et écrivains russes actuellement emprisonnés par l'État russe pour s'être opposés à la guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine.

En outre, l'art contemporain pourrait servir avec succès les valeurs de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit, sans jamais légitimer un État qui mène une guerre d'agression illégale.

Par conséquent, à la lumière des valeurs démocratiques que devraient incarner les institutions culturelles de renommée internationale, l'Assemblée parlementaire doit condamner la décision de la Fondazione La Biennale di Venezia d'autoriser l'État russe à participer à l'exposition. L'Assemblée devrait également envisager d'adopter un ensemble de principes et de bonnes pratiques visant à orienter les politiques des institutions culturelles et des États relatives à la participation des délégations russes aux événements culturels internationaux, conformément aux valeurs européennes des droits humains et de l'État de droit.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BULAI Iulian, Roumanie, ADLE
BATENKO Taras, Ukraine, CEPA
BOUYX Bertrand, France, ADLE
CASEY Patrick, Irlande, ADLE
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GALLES Paul, Luxembourg, PPE/DC
GERMAN Michael, Royaume-Uni, ADLE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CEPA
GÖTHBERG Gustaf, Suède, PPE/DC
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CEPA
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
OBERHOFER Dominik, Autriche, ADLE
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
PLAVÁKOVÁ Lucia, République slovaque, ADLE
POMASKA Agnieszka, Pologne, PPE/DC
PULJAK Marijana, Croatie, ADLE
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
SPĂTARU Elena-Simona, Roumanie, ADLE
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
TANGUY Liliana, France, ADLE
TASHEVA Tamila, Ukraine, ADLE
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
VOGELS Rian, Pays-Bas, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CEPA: Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts